



SOMMAIRE

1	OBJET	2
2	DOMAINE D'APPLICATION	2
3	MÉTHODOLOGIE	2
3.1	<i>Pré-analytique</i>	2
3.1.1	Réception des échantillons	2
3.1.2	Tri et enregistrement des échantillons	2
3.1.3	Préparation des échantillons	2
3.2	<i>Analytique</i>	2
3.3	<i>Post-analytique</i>	2
3.3.1	Validation biologique	2
3.3.2	Transmission des résultats	3



1 OBJET

La présente procédure décrit les modalités de gestion des échantillons urgents, afin de rendre des résultats dans les meilleurs délais.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'adresse à l'ensemble du personnel du LBM et concerne tous les échantillons urgents parvenant au laboratoire.

3 MÉTHODOLOGIE

3.1 Pré-analytique

3.1.1 Réception des échantillons

Les échantillons urgents sont transmis au LBM par :

- les coursiers de l'établissement, en intersites ;
- le personnel des services de soins, en intrasite.

Les échantillons urgents arrivent avec des bons mentionnant l'urgence. Ils sont conditionnés en pochettes de couleur.

Le personnel de l'établissement déposant un bilan urgent est tenu de le signaler aux personnes en charge de la réception.

3.1.2 Tri et enregistrement des échantillons

Les échantillons urgents sont traités en priorité au niveau du tri / enregistrement.

En cas de non-conformité à la réception des échantillons (problème d'identification, tube non adapté, mauvaises conditions d'acheminement des échantillons, etc...), le personnel du laboratoire contacte directement le service demandeur.

3.1.3 Préparation des échantillons

Si nécessaire, les échantillons font l'objet d'une préparation prioritaire (centrifugation, etc...).

3.2 Analytique

Les échantillons urgents sont apportés par le personnel du tri/enregistrement directement dans les secteurs techniques concernés.

Le personnel du secteur technique est informé du dépôt d'échantillons urgents. Ces échantillons seront analysés en priorité.

Les résultats sont vérifiés analytiquement par le technicien du secteur immédiatement après la réalisation de l'examen.

3.3 Post-analytique

3.3.1 Validation biologique

Le biologiste est informé de l'urgence et de la vérification analytique. Il assure la validation biologique de façon prioritaire.



3.3.2 Transmission des résultats

Les résultats sont communiqués au service demandeur selon le mode opératoire en vigueur.